

La prochaine séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford se tiendra en présence des élus au Centre communautaire Georges-Perron, Salle de la FADOQ, au 14, rue Philippe-Côté à 18h00.

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : richard.joyal@ville.bedford.qc.ca afin qu'elles soient traitées en séance tenante.



ORDRE DU JOUR

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MARDI 15 AOÛT 2023

Ouverture de la séance

Adoption de l'ordre du jour

Première période de questions

1. Commission du Développement économique, des Finances et de la Vérification financière

- 1.1 Concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par obligations au montant de 4 969 000 \$ qui sera réalisé le 25 août 2023
- 1.2 Adjudication du financement relativement à un emprunt par obligations au montant de 4 969 000 \$

2. Commission de la Gestion des eaux

- 2.1 Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP)
- 2.2 Octroi d'un mandat dans le cadre du Programme de l'élaboration du plan de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP)

3. Commission des Loisirs, Culture et Vie Communautaire

- 3.1 Autorisation pour la vente et le service de boissons alcoolisées – Club de hockey SOUTHBEC EXPRESS de Bedford
- 3.2 Autorisation de tenue l'évènement - Crafts Garden

4. Commission des travaux publics

- 4.1 Embauche d'un employé journalier au service de la maintenance – temps partiel

Deuxième période de questions

Clôture de la séance extraordinaire



PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford, tenue au Centre communautaire Georges-Perron, Salle de la FADOQ, mardi le 15 août 2023, à 18h00.

Sont présents :

Mmes et MM. les conseillers/conseillères :

Daniel Audette	Marie-Pier Tougas
Pierre Le Blanc	Marie-Josée Lamothe
Yves Gnocchini	Mona Beaulac

Tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence du Maire, Monsieur Claude Dubois.

Est également présent : Richard Joyal, Directeur général et greffier-trésorier.

23-08-258

Ouverture de la séance

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil ouvre la séance

ADOPTÉE

23-08-259

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil adopte l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE

N.M.

Une première période de questions a été tenue telle que requise par la loi.

L'ordre du jour de la séance a été publié vendredi le 11 août sur le site internet de la Ville et ce, tel que requis par la loi. Aucune question n'a été reçue.

Aucun citoyen ne se prévaut de la première période de question.

23-08-260

Concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par obligations au montant de 4 969 000 \$ qui sera réalisé le 25 août 2023

Considérant que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Bedford souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 4 969 000 \$ qui sera réalisé le 25 août 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
719-16	245 900 \$
724-17	431 900 \$
724-17	1 103 100 \$
735	90 000 \$
738-23	220 100 \$
745-23	478 000 \$
745-23	2 400 000 \$

Considérant qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

Considérant que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 719-16, 724-17, 735, 738-23 et 745-23, la Ville de Bedford souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Considérant que la Ville de Bedford avait le 8 mai 2023, un emprunt au montant de 245 900 \$, sur un emprunt original de 303 200 \$, concernant le financement du règlement numéro 719-16;

Considérant que, en date du 8 mai 2023, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

Considérant que l'émission d'obligations qui sera réalisée le 25 août 2023 inclut les montants requis pour ce refinancement;

Considérant qu'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance du règlement numéro 719-16;

Considérant que la Ville de Bedford avait le 21 août 2023, un emprunt au montant de 1 535 000 \$, sur un emprunt original de 2 228 000 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 724-17 et 724-17;

Considérant que, en date du 21 août 2023, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

Considérant que l'émission d'obligations qui sera réalisée le 25 août 2023 inclus les montants requis pour ce refinancement;

Considérant qu'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 724-17 et 724-17.

Proposé par la conseillère Marie-Josée Lamothe
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

23-08-260
(suite)

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 25 août 2023;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 25 février et le 25 août de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE CANADIENNE IMP. DE COMMERCE
CENTRE BANCAIRE BEDFORD
87, RUE PRINCIPALE
BEDFORD, QC
J0J 1A0

8. Que les obligations soient signées par le maire et le greffier-trésorier. La Ville de Bedford, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 719-16, 724-17, 735, 738-23 et 745-23 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 25 août 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Que, compte tenu de l'emprunt par obligations du 25 août 2023, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 719-16, soit prolongé de 3 mois et 17 jours;

Que, compte tenu de l'emprunt par obligations du 25 août 2023, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 724-17 et 724-17, soit prolongé de 4 jours.

ADOPTÉE

23-08-261

Adjudication du financement relativement à un emprunt par obligations au montant de 4 969 000 \$

Considérant que, conformément aux règlements d'emprunts numéros 719-16, 724-17, 735, 738-23 et 745-23, la Ville de Bedford souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

Considérant que la Ville de Bedford a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique \« Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal\», des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 25 août 2023, au montant de 4 969 000 \$;

Considérant qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

240 000 \$	5,50000 %	2024
252 000 \$	5,40000 %	2025
265 000 \$	5,15000 %	2026
278 000 \$	5,00000 %	2027
3 934 000 \$	4,85000 %	2028

Prix : 98,17300

Coût réel : 5,35597 %

2 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

240 000 \$	5,50000 %	2024
252 000 \$	5,30000 %	2025
265 000 \$	5,15000 %	2026
278 000 \$	5,05000 %	2027
3 934 000 \$	5,00000 %	2028

Prix : 98,60304

Coût réel : 5,37794 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

240 000 \$	5,50000 %	2024
252 000 \$	5,30000 %	2025
265 000 \$	5,05000 %	2026
278 000 \$	5,00000 %	2027
3 934 000 \$	4,90000 %	2028

Prix : 98,17500

Coût réel : 5,39355 %

Considérant que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. est la plus avantageuse;

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

23-08-261
(suite)

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que l'émission d'obligations au montant de 4 969 000 \$ de la Ville de Bedford soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC;

Que demande soit faite à ces derniers de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le greffier-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que le maire et le greffier-trésorier soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

ADOPTÉE

23-08-262

Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP)

Considérant que la Ville de Bedford a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP);

Considérant que la Ville de Bedford désire présenter une demande individuelle d'aide financière au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) dans le cadre du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable.

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que la Ville de Bedford autorise ce qui suit :

- que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- que le conseil autorise la présentation d'une demande individuelle d'aide financière dans le cadre du PEPPSEP;
- que Daniel Moreau, Conseiller technique œuvrant pour la Ville de Bedford, soit autorisé à signer et à déposer tous les documents relatifs à la demande d'aide financière pour l'élaboration d'un plan de protection des sources d'eau potable dans le cadre du PEPPSEP et de signer la convention le cas échéant.

ADOPTÉE

23-08-263

Octroi d'un mandat dans le cadre du Programme de l'élaboration du plan de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP)

Considérant que l'analyse de la vulnérabilité de la source d'eau potable de la Ville de Bedford a été effectuée tel qu'exigée par le ministère MELCCFP;

Considérant que pour faire suite à cette analyse de vulnérabilité, le MELCCFP demande que les municipalités responsables d'un prélèvement d'eau qui alimente plus de 500 personnes, élaborent un plan de protection de leur source d'eau potable;

Considérant qu'avec son programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP), le MELCCFP s'est engagé à fournir un soutien financier aux municipalités désireuses d'élaborer un plan de protection et que ce soutien prend la forme d'une subvention;

Considérant que la Ville de Bedford désire faire une demande d'aide financière individuelle et que cette dernière doit être déposée au MELCCFP au plus tard le 31 mars 2024;

Considérant que la Ville de Bedford a demandé une offre de services à deux firmes, soit LCL Environnement Inc. et AKIFER Inc. pour élaborer un plan de protection de sa source d'eau potable et l'assister dans sa demande d'aide financière;

Considérant que seule AKIFER Inc. a confirmé son intérêt et a déposé une soumission conforme au montant de 42 480 \$, plus les taxes applicables;

Considérant qu'avec l'aide financière du ministère, les honoraires professionnels d'AKIFER seraient couverts à 85% par la subvention, soit 36 108 \$, plus les taxes applicables. De plus, le montant restant de la subvention pourrait être utilisé pour payer les salaires du personnel municipal qui participera au projet.

Proposé par la conseillère Marie-Josée Lamothe
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil octroie un mandat à AKIFER Inc. au montant de 42 480 \$, plus les taxes applicables, tel que mentionné dans leur offre de services PR-23-396, pour élaborer le plan de protection de la source d'eau potable de la Ville de Bedford et pour assister cette dernière dans sa demande d'aide financière.

« Je, directeur général de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

23-08-264

Autorisation pour la vente et le service de boissons alcoolisées – Club de hockey SOUTHBEC EXPRESS de Bedford

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil autorise le club de hockey SOUTHBEC EXPRESS de Bedford de vendre et servir des boissons alcoolisées à l'aréna de Bedford.

Qu'advenant un événement en dehors de la planification régulière des parties, le club de hockey devra déposer une demande auprès du locataire du restaurant de l'aréna.

ADOPTÉE

23-08-265

Autorisation de tenue d'évènement – Craft Garden

Considérant la demande soumise à la Ville par la Distillerie Comont afin de procéder à la tenue de la deuxième édition du Craft Garden qui aura lieu le 9 septembre;

Considérant que la demande implique également les éléments suivants :

- le prêt de tentes;
- le prêt de pancartes de signalisation;
- le prêt de tables de pique-nique;
- l'autorisation de faire paraître leur visuel sur le panneau électronique de la Ville.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil autorise la tenue de l'évènement Craft Garden organisée par la Distillerie Comont prévue le 9 septembre;

Que ce conseil autorise le prêt des éléments suivants selon leurs disponibilités, et ce, sans frais :

- le prêt de tentes;
- le prêt de pancartes de signalisation;
- le prêt de tables de pique-nique;
- l'autorisation de faire paraître leur visuel sur le panneau électronique de la Ville.

ADOPTÉE

23-08-266

Embauche d'un employé journalier au service de la maintenance – temps partiel

Considérant les besoins actuels du service de la maintenance en surplus des heures régulières pouvant être effectuées par le personnel temps plein;

Considérant que le candidat retenu a été rencontré par M. David Déry, directeur des travaux publics et du service de la maintenance;

Considérant que le directeur du service des travaux publics et de la maintenance recommande l'embauche d'un candidat qui satisfait aux exigences du poste.

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil entérine la recommandation du directeur des travaux publics d'embaucher M. Pierre Lafrance au poste de journalier de maintenance temps partiel sur appel et ce, selon les conditions prévues à la convention collective en vigueur;

Que l'entrée en fonction de M. Pierre Lafrance soit effective à compter du 21 août 2023.

« Je, directeur général de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

N.M.

Une seconde période de questions a été tenue telle que requise par la loi.

L'ordre du jour de la séance a été publié vendredi le 11 août sur le site internet de la Ville et ce, tel que requis par la loi. Aucune question n'a été reçue.

Aucun citoyen ne se prévaut de la deuxième période de question.

23-08-267

Levée de la séance extraordinaire

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que la séance soit levée à 18h15

ADOPTÉE

Claude Dubois, Maire

Richard Joyal, Directeur général et greffier-trésorier